



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

COMMISSION FAIR PLAY

En ce mois de septembre 2024 et sous l'impulsion de la Famille de la MJC, le District Grand Vaucluse a créé, au sein de son Comité Ethique, qui a vu le jour le 18 septembre 2023, une nouvelle Commission, la Commission du Fair Play.

Saisine du Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique du District s'autosaisit de tout fait dont il a connaissance et qui soit de nature à attenter à l'éthique ou à la réputation du football.

Il peut également être saisi par le président du District Grand Vaucluse ou par une commission du District, ceci après validation par le Président du District.

Compétences du Comité d'Éthique

Garant de la Charte d'Éthique et de Déontologie du Football, le Comité d'Éthique du District aura une responsabilité prédominante dans de nombreux domaines.

Il devra notamment :

- promouvoir des actes pédagogiques et préventifs en faveur de l'éthique sportive,
- être force de proposition pour rapprocher les composantes du football et pour mieux faire connaître la réglementation,
- procéder à des auditions permettant ensuite des rappels à l'ordre, internes ou publics, au devoir de l'éthique, lorsqu'il ne jugera pas nécessaire de déférer une personne, physique ou morale, devant un organe disciplinaire.

Le Comité n'exerçant pas de pouvoir disciplinaire, il instruit les dossiers dont il s'est saisi ou qui lui sont soumis. Lorsqu'il juge que les faits reprochés doivent donner lieu à sanction disciplinaire, il défère alors les auteurs auprès de la Commission de Discipline du District.

Procédure d'audition

Le Comité d'Éthique du District a compétence, dans le cadre de dossiers dont il s'est saisi ou qui lui sont soumis, de convoquer toute personne à des fins d'audition et d'effectuer toutes investigations utiles à la manifestation de la vérité.

Toute personne devant être entendue par le Comité d'Éthique sera avisée quinze (15) jours avant son audition sur l'adresse officielle de son club ou sur son adresse personnelle

La personne convoquée devra comparaître personnellement et devra être munie d'une pièce d'identité officielle. Elle pourra être accompagnée par un conseil de son choix.

Sauf excuse dûment motivée par des circonstances à l'appréciation du Comité, l'affaire sera évoquée même en l'absence de l'intéressé.

Remédiations

Pour toute faute, toute infraction, tout manquement aux personnes physiques et morales visées dans la Charte d'Éthique et de Déontologie du Football, les remédiations seront choisies parmi la liste suivante :

- participation à l'encadrement d'actions préventives ou pédagogiques du Comité d'Éthique, telles que :
 - les journées de Rentrée du Foot d'Animation,
 - les Journées Nationales Événementielles,
 - les Finales Départementales Jeunes,
 - des animations sur des plateaux de Foot Animation.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté, la communication de la remédiations sera transmise à la personne intéressée par l'adresse mail officielle de son club ou son adresse mail personnelle.

Commission Fair Play

Le Comité d'Éthique est chargé de faire respecter les valeurs morales de l'institution.

Il veille à ce que l'ensemble des acteurs du football en Grand Vaucluse ne portent pas atteinte à notre institution dans leur comportement, par des actions ou des écrits, ne relevant pas de la commission de discipline.

Le Comité n'a pas vocation à sanctionner. Il peut néanmoins convoquer officiellement les acteurs ou dirigeants des clubs concernés, et transmettre un dossier en discipline s'il le juge nécessaire.

Sous l'impulsion de la Famille de la MJC, le District Grand Vaucluse crée, au sein du Comité Ethique, la commission Fair Play.

Cette commission sera chargée d'établir un classement Fair Play dans les catégories U14 à U19 niveau D1 dans le respect des règles de l'esprit du jeu et des adversaires, et de réfléchir aux possibilités d'étendre ce challenge à toutes les catégories de pratiques dans le District Grand Vaucluse pour les saisons à venir.

La commission est chargée d'établir un classement du fair-play, d'en faire prendre connaissance aux clubs du district Grand Vaucluse. Ces clubs seront mis à l'honneur lors d'une soirée de récompenses.

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 08

DU 20 Septembre 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du Jeudi 19 Septembre 2024

Présents : MM. BENOIT- BERANGER- RANC – MAKHECHOUCHE – GUIGUE – SAHBI- MANIERE – ALLIO – BEN ALI – IASIO – BERTHELOT – ARNAUD – BEN AISSA – BERANGIER – RIPPERT MME GARCIA – DOSSARD – D'ASCANIO

- Le Comité Directeur du District Grand Vaucluse valide les ententes suivantes :

U17 D2 : O. DE BARBENTANE - SP.C. ROGNONNAIS

Nom de l'entente : BARBENTANE ROGNONAS

U19 D1 F.C. VIGNERES - S.O. VELLERONNAIS

Nom de l'entente : ENT. VIG VEL

U15 Brassage D2 D3 : GRAVESON ENT - O. EYRAGUAIS

Nom de l'entente : ENT.GRAVESON/EYRAGUE

U9, U11, U12/U13, U7 : O. BONNIEUX - OPPEDE MAUBEC LUBERON

Nom de l'entente : ENT.OM BONNIEUX LUB

U19 D2 : SP.C. CAROMBAIS 1 - VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN

Nom de l'entente : SC CAROMB/VENTOUXSUD

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2024/2025

LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2024/2025 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

BARTHELASSE US **D3**
BEDARRIDES AVS **U14D2**
CAMARET AVS **D3**
CAVAILLON ARC **D1**
CHATEAURENARD FA **D2**
ENTRAIGUES ALTHEN FC **D4**
LE THOR US
ST. MAILLANAIS **D2**

ORANGE FC
PERTUIS USR U17D1
VELLÉRON SO U15 Brassage
VIOLES AVS
E. GORDES D2
AV. C. AVIGNONNAIS U14R

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

DENTELLES FC D3 et U15D1
SORGUES ESP D3
SPORTING COURTHEZON JONQUIERES R2
F.A. VAL DURANCE R2 et D2

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 11 Juin 2024

Présents : MM. ROCHER Lionel – CRESPIEN Raymond – DEPACE Thomas- SANPERE Alain

Excusés : MMES GONDRAN Lina – GUEGAN Martine – M. ILAFKIHEN Tarik

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 03 : LACOSTE US / SORGUES ESP – COUPE GRAND VAUCLUSE du 15/09/2024
DOSSIER N° 05 : AUREILLE FC / CAVAILLON ARC – DISTRICT 4 du 08/09/2024

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 04 : MISTRAL ACADEMIE / VEDENE LE PONTET – U16 D1 du 15/09/2024
DOSSIER N° 06 : LES ANGLÉS EMAF / CHEVAL BLANC FC – U15 D1 du 15/09/2024
DOSSIER N° 07 : LES VIGNERES FC / ST JEAN DU GRES – DISTRICT 4 du 15/09/2024
DOSSIER N° 08 : VILLENEUVE FC / PERTUIS USR – U17 D1 du 15/09/2024

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 03 : LACOSTE US / SORGUES ESP – COUPE GRAND VAUCLUSE du 15/09/2024

Vu le courrier électronique du club de LACOSTE US en date du 14/09/2024 qui précise :
« L'équipe de LACOSTE US ne sera pas présente à la rencontre du 15/09/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LACOSTE US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 05 : AUREILLE FC / CAVAILLON ARC – DISTRICT 4 du 08/09/2024

Vu le courrier électronique du club de AUREILLE FC en date du 13/09/2024 qui précise :
« L'équipe de AUREILLE RFC ne sera pas présente à la rencontre du 15/09/2024 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AUREILLE FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 16 Septembre 2024

Présents : M. GILLES (Président), M. CHAUMARD, Mmes GUEGAN, NICOLAS

Assiste : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

Le match N° 29083916 : MOLLEGES EYGALIERES / AVIGNON FC du 22/09 se jouera à EYGALIERES (Gaston Breugne) à 15h15.

Le planning pour les autres dates paraîtra ultérieurement.

D3 :

A l'attention de ST DIDIER PERNES : Accord de la commission pour avancer vos rencontres D3 avec l'accord des clubs concernés.

Le match N° 28882922 : PERTUIS USR / TOURAINE US du 03/11/2024 se jouera à 15h15.

Le match N° 28883546 : COURTHEZON JONQUIERES / LES MINOTS DU VASIO non joué le 08/09 se jouera le 29/09/2024 à 15h15.

Le match N° 28882903 : LE THOR / GADAGNE non joué le 08/09 se jouera le 29/09/2024 à 15h15.

Le match N° 28882769 : CAVAILLON ARC / TARASCON SC non joué le 08/09 se jouera le 29/09/2024 à 15h15.

D4 :

Match en retard du 08/09 à jouer le 29/09 à 15H15 :

N° 28940547 : NYONS FC / VISAN JS
N° 28940551 : RICHERENCHES / RASTEAU

N° 28941576 : GORDES / SAINT ANDIOL

Le match N° 29204136 : MOLLEGES EYGALIERES 2 / EYRAGUES O du 22/09 se jouera à EYGALIERES (Gaston Breugne) à 12h45.

Les match N° 28941582 et N° 29204133 de ST JEAN DU GRES contre US TOURAINE et CAVAILLON ARC se joueront au Stade Daudet à RAPHELE LES

SECTEUR COUPE

Coupe Espérance :

Ci-joint la liste des équipes engagées en Coupe Espérance :

A.R.C. CAVAILLON 2
 A.S. PIOLENCOISE 2
 A.S. RASTEAU 2
 AC VEDENE LE PONTET 3
 ASV 2
 AV.S. BEDARRIDAIS 2
 AV.S. CAMARETOIS 2
 AV.S. VIOLESIEN 2
 AVENIR GOULT ROUSSIL 2
 BOXELAND C. ISLOIS 2
 CALAVON F. C. 2
 COMETE S. SARRIANS 2
 DENTELLES F. C. 2
 ESPE. SORGUAISE 2
 ET.S. BOULBON 2
 F.A. CHATEAURENARD 2
 F.C. AUREILLOIS 2
 F.C. CARPENTRAS 2
 F.C. CHEVAL BLANC 2
 F.C. VIGNERES 2

F.C. VILLENEUVE 2
 F.C.M. E. 2
 FC SAINT REMY 2
 GORDIENNE ESPERANCE 2
 GRAVESON ENT 2
 MALAUCENE RG 2
 MJCv 2
 MORIERES ACS 2
 NYONS F.C. 2
 O. EYRAGUAIS 2
 O. MONTELAIS 3
 O. NOVAIS 2
 OPPEDE MAUBEC LUBERO 2
 PERTUIS USR 2
 R. C. B. BOLLENE 2
 R.C. DE PROVENCE 2
 S.O. VELLERONNAIS 2
 SCJ 3
 SCL 2
 SP.C. GADAGNIEN 2

SP.C. MONDRAGONAIS 2
 SP.C. MONTFAVET 3
 SP.O. MORNASSIEN 2
 ST DIDIER PERNOISE 3
 ST JEAN GRES FONTV. 2
 ST. MAILLANAIS 2
 STADE CABANNAIS 2
 TRAVAILLAN F.C. 2
 U. S. THOROISE 2
 U.S BARTHELASSE 2
 U.S. AUTRE PROVENCE 2
 U.S. AVIGNONNAISE 1
 U.S. AVIGNONNAISE 2
 U.S. CADEROUSSIENNE 2
 U.S. GRES ORANGE 2
 U.S. LAPALUTIENNE 2
 U.S. PLANAISE 2
 U.S. TOURAINE 2
 VENTOUX SUD FC M/B 2

Coupe Grand Vaucluse :

Ci-joint le tirage du 2ème tour à jouer le 29/09/2024 à 15h00 :

Exempt : **VELLERON SO**

MORIERES ACS 1 / O. NOVAIS 1
 A.S. RASTEAU 1 / F.C. CHEVAL BLANC 1
 ASV 1 / U.S. LAPALUTIENNE 1
 BOXELAND C. ISLOIS 1 / ESPE. SORGUAISE 1
 DENTELLES F. C. 1 / F. C. AVIGNON OUEST 1
 GRAVESON ENT 1 / VENTOUX SUD FC M/B 1
 ST JEAN GRES FONTV. 1 / L'ETOILE D'AUBUNE 1
 F.C. TARASCON 1 / U.S. AUTRE PROVENCE 1
 F.C. VIGNERES 1 / R.C. DE PROVENCE 1
 MJCv 1 / ST. MAILLANAIS 1
 SP.C. GADAGNIEN 1 / O. MONTELAIS 1
 SP.C. MONTFAVET 1 / A.S. PIOLENCOISE 1
 SP.C. ROGNONNAIS 1 / O. EYRAGUAIS 1
 SP.O. MORNASSIEN 1 / A.R.C. CAVAILLON 1
 SCL 1 / O. DE BARBENTANE 1
 STADE CABANNAIS 1 / AVENIR GOULT ROUSSIL 1
 U.S. CADEROUSSIENNE 1 / FC SAINT REMY 1
 U.S. GRES ORANGE 1 / GORDIENNE ESPERANCE 1
 U.S. PLANAISE 1 / F.C. VILLENEUVE 1
 ET.S. BOULBON 1 / AC VEDENE LE PONTET 1*
 CALAVON F. C. 1 / F.A. VAL DURANCE 1*

* Remis à une date ultérieure.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
 Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 17 Septembre 2024

Présents : Mme NICOLAS (Présidente). MM. ABEILLE, BOCHET, DANY, POLI.

Absent : M. CATALIN Brice

Excusé : M. GARCIA

SECTEUR CHAMPIONNAT

U15 Brassage D2/D3

Des modifications ont été apportés. Attention aux susceptibles changement de rencontre.

Plus aucune modification de calendrier ne sera faite. Les clubs souhaitant engager des équipes supplémentaires devront attendre la fin des brassages et

engager leur équipe en D3.

U18 D1 :

BC ISLE se retire, remplacé par l'entente **AVIGNON OUEST** par rapport au classement de la saison 2023/2024.

Match reporté pour cause de coupe GAMBARDELLA

Le match N° 28869417 : **AVIGNON OUEST / ST JEAN DU GRES**

Le match N° 28869421 : **ST SATURNIN US / CAVAILLON ARC**

U17 D1 et D2 :

Suite à des matchs de Coupe Gambardella, les matchs de catégorie U17, ci-dessous sont reportés à une date ultérieure :

Match N°28873104 : **ST REMY / SCJ**

Match N°28869211 : **MONTEUX O / ETOILE D'AUBUNE**

Match N° 28869208 : **LES ANGLES EMAF / ST JEAN DU GRES**

Match N° 29226695 : **MAILLANE SDE / CHEVAL BLANC FC**

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 17 septembre 2024

Présents : M. VIDAL, Mme NOVELLI, M. ZANDOMENEGHI, M.BES, M. LE GALL, M. PEGAS

Excusés : Mme DOSSARD (Présidente), Mme DOUZON, M. D'ASCANIO

CORRESPONDANCE

Vous pouvez retrouver la présentation de la réunion de rentrée sur le site du DISTRICT :

<https://grandvaocluse.fff.fr/wp-content/uploads/sites/65/2024/09/Reunion-de-rentree-Feminine-03.09.24.pdf>

A.F.F.M. : Lu votre courrier et transmis au responsable EFF.

FC FEMININ MONTEUX : Lu votre courrier et transmis au responsable EFF.

ST DIDIDER ESPERANCE PERNOISE : pour une fille U10F pour jouer en U13F le règlement F.F.F. stipule « impossible ».

U.S. CADAROUSSIENNE : confirmation pour une seule équipe engagée en U15F.

PERTUIS USR : lu et pris note de votre courrier en date du 113/09/2024.

ETOILE D'AUBUNE FEMININE : lu et pris note de votre courrier en date du 13/04/2024.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Date de reprise du championnat : 22 septembre 2024

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8 D1

Journée 1 du 22/09/2024 :

Le match N° 29509391 **AC VEDENE LE PONTET 1 / ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE 1** se jouera au Stade BELMONDO à RAPHELE. à 10h30.

La rencontre a été inversée après accord des 2 clubs.

CHAMPIONNAT U18F A 8

Date de reprise du championnat : le samedi 28 septembre

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Date de reprise du championnat : le samedi 28 septembre.

FOOT ANIMATION U6F A U11F

Rentrée du FOOT FEMININ le samedi 05 octobre à Pernes Les Fontaines.

U6-U9 le matin et U10-U11 l'après-midi.

Pour la journée de la rentrée du foot féminin, une autorisation parentale sera exceptionnellement acceptée, permettant aux jeunes joueuses non licenciées de participer. Cette mesure est valable uniquement pour cette journée.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 13 septembre 2024

Présents : M. THIABAUD, Mme DOUZON, M. ZANDOMENEGHI, M. SASSI, M. LAURENT, M. CID.

Assiste à la séance :

Excusé : M. ZEDGUENIDZE, M. GOUSSET, Mme GARCIA (Présidente de la Commission).

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvaucluse.fff.fr/>

DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District
secretariat@grandvaucluse.fff.fr

RENTREE DU FOOT SEPTEMBRE 2024

Samedi 21 Septembre 2024 : U8-U9 répartis sur 3 Sites (Journée)

Lieux : LE THOR – SARRIANS – EYRAGUES.

Samedi 28 Septembre 2024 : U6-U7 répartis sur 3 Sites (Journée)

Lieux : LAURIS – VISAN – EYAGLIERES.

Les convocations aux journées de rentrée du Foot sont envoyées par mail aux clubs.

Lors de ces journées de rentrées du Foot, le/la joueur/joueuse n'est pas obligatoirement licencié(e) FFF (une autorisation parentale vous sera demandée).

U12-U13

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

1ère Journée de Brassage : le samedi 21 septembre 2024.

Les Poules seront publiées sur le Site du District / Onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation.

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclub.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h30 Coup d'envoi à 14H

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvaucluse.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

U10-U11

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

1ère journée de Brassage : le samedi 28 septembre 2024.

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclub.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h30 Coup d'envoi à 14H

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30

ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : **CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx**

Listing des clubs engagés au 13-09-2024

CLUBS ENGAGES	U10		U10/U11				CLUBS ENGAGES	U10		U10/U11			
	N 1/2	N 3/4	N 1	N 2	N 3	N 4		N 1/2	N 3/4	N 1	N 2	N 3	N 4
AC AVIGNON	2	-	1	1	1	-	MOLLEGES EYGALIERES FC	-	1	-	1	-	1
AVIGNON CFC	-	-	-	1	1	1	MONTEUX O	1	1	1	-	1	-
AVIGNON US	-	-	1	-	1	1	MORIERES ACS	1	-	-	1	-	1
BARBENTANE O	1	-	-	1	1	-	NYONS FC	-	-	1	-	1	-
BOLLENE RCB	-	-	1	-	1	-	PERTUIS USR	2	-	1	1	-	-
BONNIEUX O	-	-	-	-	1	-	RC PROVENCE	1	-	1	1	-	-
CADEROUSSE US	-	-	-	1	-	-	SERIGNAN US	-	-	-	-	-	1
CAMARET AVS	1	1	-	1	-	-	SORGUES ESP	1	1	1	2	-	-
CAROMB SPC	-	-	-	-	-	1	SPC MONTFAVET	1	-	1	-	-	1
CUCURON ETS	-	-	-	-	1	1	ST ANDIOL O	-	-	-	-	-	1
DENTELLES FC	-	-	-	1	-	-	ST DIDIER PERNES	2	-	1	1	1	-
FOOT 5 ACADEMIE	-	-	-	-	-	1	ST REMY FC	1	-	-	1	1	-
GOULT ROUSSILLON AV	1	-	-	-	1	-	ST SATURNIN US	-	-	-	-	1	1
GRAVESON ENT	-	-	-	-	-	1	STADE CABANNAIS	-	-	-	-	-	2
GRES D ORANGE US	-	2	-	-	1	-	TARASCON SC	-	-	-	1	-	1
LE THOR US	-	-	-	-	1	1	US PLANAISE	-	1	-	-	1	-
LES VALAYANS AS	-	-	-	-	-	1	VELLERON SO	-	1	-	1	-	1
LORIOLE FC	-	-	-	1	-	-	VENTOUX SUD	1	-	1	1	-	-
MALAUCENE RG	-	0	-	-	1	-	VILLENEUVE FC	1	1	-	2	-	1
MISTRAL ACADEMIE	-	2	-	-	2	-	VISAN JS	-	-	-	-	1	-

Les Poules seront publiées sur le Site du District / Onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation.

Afin de préparer les poules et les publier au plus vite merci de respecter la date limite d'engagement

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT 19 SEPTEMBRE

U8-U9

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclub.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h30 Coup d'envoi à 14H

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : **CATEGORIE (U8-U9) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.**

1er Plateau chez A : le samedi 5 octobre 2024.

Listing des clubs engagés au 13-09-2024

CLUBS ENGAGES	U8	U8/U9	U9	CLUBS ENGAGES	U8	U8/U9	U9
AVIGNON CFC	0	4	0	NYONS FC	0	2	0
AVS CAMARET	2	0	2	PERTUIS USR	0	0	2
BEDARRIDES AVS	0	1	0	SERIGNAN US	1	0	0
BONNIEUX O	0	1	0	SORGUES ESP	2	0	4
CAROMB SPC	0	1	0	SPC MONTFAVET	2	0	2
CUCURON ETS	0	1	0	ST ANDIOL O	0	1	0
FOOT 5 ACADEMIE	0	1	0	ST REMY FC	1	1	0
GORDES ESP	0	1	0	ST SATURNIN US	0	1	0
GRES D ORANGE US	0	1	1	STADE CABANNAIS	0	3	0
LES VALAYANS AS	0	2	0	TARASCON SC	0	1	0
LES VIGNERES FC	0	1	0	US AVIGNON	0	2	0
LORIOLE FC	0	1	0	US LE THOR	2	1	1
MALAUCENE RG	0	2	0	VENTOUX SUD	2	0	2
MONTEUX O	3	0	3	VILLENEUVE FC	3	0	3
MORIERES ACS	2	0	2	VISAN JS	0	1	0

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent se faire sur Footclub. Afin de préparer les poules et les publier au plus vite merci de respecter la date limite d'engagement

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT 26 SEPTEMBRE

Constitution des Poules U8-U9 :

Nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.

Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 10h Coup d'envoi à 10H30.

PLANNING PREVISIONNEL 2024 – 2025

21 septembre	Rentrée du foot
Phase 1	
5 octobre	Plateau 1 chez A
16 novembre	Plateau 2 chez B
23 novembre	Plateau 3 chez C
7 décembre	Plateau 4 chez D
14 décembre	PLATEAU FUTSAL DE NOEL
18 janvier	Plateau 5 chez E
Phase 2	
1 février	Plateau 6 chez A
8 mars	Plateau 7 chez B
22 mars	Plateau 8 chez C
5 avril	Plateau 9 chez D
17 mai	Plateau 10 chez E
7 JUIN : JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	

U6-U7

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclub.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h30 Coup d'envoi à 14H

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U6-U7) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

1er Plateau chez A : le samedi 12 octobre 2024.

Listing des clubs engagés au 13-09-2024

CLUBS ENGAGES	U6	U6/U7	U7	CLUBS ENGAGES	U6	U6/U7	U7
AVIGNON CFC	0	1	0	MORIERES ACS	0	0	2
AVIGNON US	0	2	0	NYONS FC	0	2	0
AVS CAMARET	2	0	2	SORGUES ESP	3	0	4
BEDARRIDES AVS	0	1	0	SPC MONTFAVET	2	0	2
BONNIEUX O	0	1	0	ST ANDIOL O	0	1	0
CUCURON ETS	0	1	0	ST REMY FC	0	1	0
FOOT 5 ACADEMIE	0	1	0	ST SATURNIN US	0	1	0
GORDES ESP	0	1	0	STADE CABANNAIS	0	2	0
LES VALAYANS AS	0	1	0	TARASCON SC	0	1	0
LES VIGNERES FC	0	1	0	US LE THOR	1	1	1
LORIOLE FC	0	1	0	VILLENEUVE FC	0	3	0
MALAUCENE RG	0	1	0	VISAN JS	0	1	0
MONTEUX O	0	0	3	VENTOUX SUD	0	1	0

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent se faire sur Footclub. Afin de préparer les poules et les publier au plus vite merci de respecter la date limite d'engagement

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT 3 OCTOBRE

Constitution des Poules U6-U7 :

Nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.












Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 10h Coup d'envoi à 10H30

PLANNING PREVISIONNEL 2024 – 2025

28 septembre	Rentrée du foot
Phase 1	
12 octobre	Plateau 1 chez A
16 novembre	Plateau 2 chez B
30 novembre	Plateau 3 chez C
14 décembre	PLATEAU FUTSAL DE NOEL
11 Janvier	Plateau 4 chez D
25 janvier	Plateau 5 chez E
Phase 2	
1 mars	Plateau 6 chez A
15 mars	Plateau 7 chez B
29 mars	Plateau 8 chez C
26 avril	Plateau 9 chez D
24 mai	Plateau 10 chez E
7 JUIN : JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	

PLANNING PREVISIONNEL 2024 - 2025 FOOT ANIMATION

Date	U6 - U7	U8 - U9	U10 - U11	U12 - U13	EFF - U6F à U9F	U10F - U11F	
AOUT 31/8				REUNION EDUCATEURS			
SEPTEMBRE 7/9							
14/9			RENTREE DU FOOT				
21/9		RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1			
28/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	BRASSAGE J2			
OCTOBRE 5/10		PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J2	BRASSAGE J3	RENTREE DU FOOT	RENTREE DU FOOT	
12/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A		BRASSAGE J3	BRASSAGE J4	PLATEAU 1	PLATEAU 1 Foot à 5	
19/10			BRASSAGE RATTRAPAGE	BRASSAGE RATTRAPAGE			
26/10							
NOVEMBRE 2/11							
9/11		PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B	PHASE 1 J1	ACCESSION PHASE 1 J1	CLASSIQUE PHASE 1 J1	PLATEAU 2 "halloween" 	PLATEAU 2 Foot à 5
16/11	PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B		PHASE 1 J2	ACCESSION PHASE 1 J2	CLASSIQUE PHASE 1 J2		PLATEAU 3 Foot à 5
23/11		PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C	PHASE 1 J3	ACCESSION PHASE 1 J3	CLASSIQUE PHASE 1 J3	PLATEAU 3	
30/11	PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C			ACCESSION PHASE 1 J4	CLASSIQUE PHASE 1 J4		PLATEAU 4 Foot à 5
DECEMBRE 7/12		PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D	PHASE 1 J4	FESTIVAL FOOT		FUTSAL DE NOEL 	FUTSAL DE NOEL
14/12	PLATEAU FUTSAL DE NOEL 		PHASE 1 J5	ACCESSION PHASE 1 J5	CLASSIQUE PHASE 1 J5	PLATEAU 4	JOURNEE 1 Découverte Foot à 8
21/12			PHASE 1 RATTRAPAGE	JOURNEE DE RATTRAPAGE			
28/12							
JANVIER 4/1							
11/1	PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D		PHASE 1 J6	ACCESSION PHASE 2 J1	CLASSIQUE PHASE 2 J1	PLATEAU 5 "Gâteau des rois" 	PLATEAU 5 Foot à 5
18/1		PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E	PHASE 1 J7	ACCESSION PHASE 2 J2	CLASSIQUE PHASE 2 J2		JOURNEE 2 Découverte Foot à 8
25/1	PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E		PHASE 1 RATTRAPAGE	2 ^{EME} T. FESTIVAL FOOT / CHALLENGE DEP.		PLATEAU 6	PLATEAU 6 Foot à 5
FEBRUER 1/2		PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A		ACCESSION PHASE 2 J3	CLASSIQUE PHASE 2 J3		JOURNEE 3 Découverte Foot à 8
8/2				JOURNEE DE RATTRAPAGE			
15/2							
22/2							
MARS 1/3	PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A 		PHASE 2 J1	ACCESSION PHASE 2 J4	CLASSIQUE PHASE 2 J4	PLATEAU 7	JOURNEE 7 Foot à 5
8/3		PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B	PHASE 2 J2	ACCESSION PHASE 2 J5	CLASSIQUE PHASE 2 J5		JOURNEE 8 Foot à 5
15/3	PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B		PHASE 2 J3	JOURNEE DE RATTRAPAGE		PLATEAU 8 "Carnaval" 	JOURNEE 4 Découverte Foot à 8
22/3		PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C	PHASE 2 J4	ACCESSION PHASE 2 J6	CLASSIQUE PHASE 3 J1		
29/3	PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C		PHASE 2 J5	ACCESSION PHASE 2 J7	CLASSIQUE PHASE 3 J2	PLATEAU 9	PLATEAU 9 Foot à 5
AVRIL 5/4		PHASE 2 PLATEAU 9 CHEZ D	PHASE 2 RATTRAPAGE	FINALE FESTIVAL FOOT			PLATEAU 10 Foot à 5
12/4							
19/4							
26/4	PHASE 2 PLATEAU 9 CHEZ D 		PHASE 2 J6	ACCESSION PHASE 2 J8	CLASSIQUE PHASE 3 J3	PLATEAU 10 "Pâques" 	JOURNEE 5 Découverte Foot à 8
MAI 3/5							
10/5							
17/5		PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E	PHASE 2 J7	ACCESSION PHASE 2 J9	CLASSIQUE PHASE 3 J4		
24/5	PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E			ACCESSION PHASE 2 J10	CLASSIQUE PHASE 3 J5		
31/5						JOURNEE DES FEMININES (date à définir)	
JUIN 7/6	JND U6 U7						

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 10 Septembre 2024

Présents : Ms. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Akim BEN AÏSSA, Loïc DE CASTRO SILVA, Fouad BOUAÏSS, Mohamed EZKIYOUH, Chaïb KINNOUS, Rayan MASSOUAD, Emile ROUIRE, Mourad ZEGHLI, Mme Sabah BADJI

Assistent : M. Adil MOURABIT

Absent : M. BEN MALEM Mohamed

Reçus : Ms. PAGEOT, BENALI, GOREN FERHAT, Nicolas CONSTANTIN, M. & Mme FABRE Jérôme & Nathalie

Téléphone : M. JOUVAUD,

RAPPEL AUX ARBITRES :

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

AVIS IMPORTANT AUX JEUNES ARBITRES :

Le stage de rentrée comprenant le test physique et différents ateliers aura lieu à la Souvine le samedi 14 septembre à partir de 8h00

PRESENCE OBLIGATOIRE

PROCHAINE CDA MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 18h30

RAPPEL AUX CLUBS :

**Pour une gestion optimale des désignations, nous demandons aux clubs désirant un report de match d'avertir le District & la CDA au minimum 15 jours à l'avance
Nous vous remercions de votre compréhension.**

RAPPEL AUX CLUBS ET AUX ARBITRES :

Arbitres absents au stage de rentrée du 07 septembre 2024.

Nous vous informons que 3 dates de rattrapage ont été fixées.

Les 14 & 21 septembre à 8h00 et le mardi 24 septembre 18h30. Rendez-vous à la Souvine.

Dans le cas où un arbitre ne satisferait pas au test physique obligatoire de début de saison (sauf raison médicale avec certificat), celui-ci sera susceptible de ne pas être désigné durant toute la saison, conformément au règlement intérieur de la commission des arbitres. Ce qui aurait pour conséquence une non-représentation du club au regard des statuts de l'arbitrage.

Lecture et approbation PV du 03 septembre 2024

- PV approuvé à l'unanimité

COURRIERS OFFICIELS :

- Monsieur BOUAÏS Fouad, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur DRIBAL Yanis, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur AUBERT Anthony, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur MARQUIER Gérard, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur FAREL Dany, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur BOUSBAA Amir, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur AMRHEIN Alexandre, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur CARNET Kevin, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur SIJELMASSI Idrissi, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur BENMOUFFOK Djelloul, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- Monsieur BOUYETE Sofian, Reçu votre courriel, lu, pris note.

- **Monsieur IKAN Mohamed**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Monsieur GARCIA Kevin**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA vous souhaite une excellente saison 2024/2025 et vous remercie pour les services rendus
- **Monsieur LACHACHTI Sébastien**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Monsieur BERAHOU Mohamed**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- **Monsieur YAMLOUNI Noaman**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Monsieur HMIMSA Jibril**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Monsieur DE CASTRO SILVA Ely**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- **Monsieur HANTLAOUI Mohamed**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Monsieur RAHIH Adam**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Monsieur M'HAYA Omar**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- **Monsieur BELHADRI Yanis**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- **Monsieur VAN MEEL Alan**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur YAHIA BENATTIA Zinedine**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- **Monsieur CACHEUX Sébastien**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur VASSE Guillaume**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur NAAMANI Samir**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur TADLAOUI MAHER Youssef**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur ROSSO Loyd**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur BELHADRI Boudia**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur CHOPIN Corinne**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur AOULAD AHMED Hakim**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **Monsieur ROUX Vincent**, Reçu vos courriels, lus, pris note.
- **Monsieur DHEM Otmane**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur BELHADRI Boudia**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur GOREN Ferhat**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur GARCHI Ouadi**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur POPESCU Cyril**, Reçu votre courriel, lu, pris note

COURRIERS LIGUE :

- **IR2F**, Reçu votre courriel concernant la préparation de la FIA de septembre, lu, pris note, remerciements.
- **IR2F**, Reçu votre courriel concernant la préparation de la FIA de septembre, lu, pris note, remerciements.
- **IR2F**, Reçu votre courriel concernant le nombre de repas pour la FIA de septembre, lu, pris note.
- **SERVICE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant la validation de 6 licences arbitres, lu, pris note, remerciements
- **MAXIME A. CTRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note, remerciements.
- **SERVICE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant les désignations des 14 & 15 septembre, lu, pris note, remerciements
- **SERVICE INFORMATIQUE**, Reçu votre courriel concernant les dysfonctionnements au portail « officiels », lu, pris note, remerciements
- **SERVICE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant les rencontres CDF Féminines du 08/09/2024 reportées au mercredi 11 septembre, lu, pris note, remerciements
- **SERVICE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant les rencontres en coupe Gambardella à couvrir le WE du 14-15/09, lu, pris note, remerciements
- **MAXIME A. CTRA**, Reçu votre courriel concernant la formation niveau 1, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.
- **CYRIL. B. CRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.
- **SECRETARIAT CRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note de l'ordre du jour de la réunion plénière.
- **SERVICE INFORMATIQUE**, Reçu votre courriel concernant le rétablissement du portail « officiels », lu, pris note, remerciements

COURRIERS DISTRICT :

- **DIRECTEUR ADMINISTRATIF**, Reçu votre courriel concernant les prestations prévues avec la location de la salle, lu pris note, remerciement.
- **DIRECTEUR ADMINISTRATIF**, Reçu votre courriel concernant la réservation des installations, lu, pris note
- **GRAND VAUCLUSE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant l'état des licences arbitres, lu, pris note, remerciements
- **PRESIDENT DGV**, Reçu votre courriel réponse concernant les membres de la CDA à valider, lu, pris note, remerciements
- **PRESIDENT DGV**, Reçu votre courriel concernant les rencontres clubs/ arbitres des 16-18 & 19/09, lu pris note, arbitres convoqués.
- **DIRECTEUR ADMINISTRATIF**, Reçu le retour du PV CDA en date du 27/08/2024, remerciements
- **SERVICE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel concernant la notification, une réponse vous a été apportée
- **SERVICE COMPTABILITE**, Reçu votre courriel comportant les nouvelles feuilles de frais, remerciements.

COURRIERS CLUBS :

- **F.C. ALPILLES**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **OLYMPIQUE SALTESIEN**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. VILLENEUVE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. TARASCON**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **AV.S. CAMARETOIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **O. EYRAGUAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **U.S. CADEROUSSE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **ESPERANCE GORDIENNE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **OPPEDE MAUBEC LUBERON**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **U.S. RENAISSANCE PERTUISIENNE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail
- **O. EYRAGUAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note

TESTS PHYSIQUES SENIORS :

- Dates de rattrapage :
 - 14 septembre 2024 à 8h00
 - 21 septembre 2024 à 8h00
 - 24 septembre 18h30

INFORMATION IMPORTANTE : Tout arbitre n'ayant pas satisfait au test physique de début d'année se verra appliquer les dispositions du règlement intérieur, sauf pour raison médicale justifiée par un certificat. Dans ce cas, l'arbitre devra obligatoirement fournir un certificat médical de reprise et satisfaire au test physique dans les jours suivant sa reprise.

COURRIERS DIVERS :

- **UNAF**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **MAIRIE CAVAILLON**, Reçu votre courriel, lu, pris note.

Questions diverses :

- **Licence à points**
La formation concernant les licences à point devant officier est fixée au 28 septembre de 13h30 à 16h30 au District Grand Vaucluse.

[Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA](#)

Le Président lève la séance à 22h00